

**OBJET    CHANGEMENT DE DENOMINATION  
          DU GYMNASSE IBARNEGARAY AU CHAUDRON  
          EN GYMNASSE FONTANO - WELMANT**

---

Saint-Denis, Ville sportive et terre de champions, compte parmi ses athlètes, deux sportifs qui depuis plus de deux décennies, sont au plus haut niveau de leur discipline, la pelote basque.

Originaires et habitants le quartier du Chaudron, Frédéric FONTANO et Jeannot WELMANT sont aussi connus au pays basque français et en Espagne, qu'ils ne le sont à Saint-Denis.

Chaque année, ils font la une des journaux de l'Hexagone : le journal du Pays Basque, la Dépêche, la République des Pyrénées, le Sud Ouest, la Semaine du Pays Basque. Plusieurs quotidiens espagnols et même le journal Le Monde, en 2010, leur ont consacré un bel article.

Les termes pour les désigner sont très élogieux : « les artistes de la Réunion », « imaginatifs et talentueux », « les stars de l'Océan Indien », « les indémodables », « la locomotive Jeannot et Doudou », « les pelotes filantes »...

Ils sont la fierté de toute une génération et de tout un quartier. Ils sont restés, durant toutes ces années, à force de travail, au plus haut niveau international dans leur spécialité. Ils ont aussi réussi à insuffler dans leur entourage un bel engouement pour la pratique de la discipline : paleta cuir mur à gauche.

Ces deux jeunes gens ont su rester humbles et modestes malgré un impressionnant palmarès. Ils sont un modèle pour les générations à venir.

Afin d'honorer ces « marmailles la cour », il est proposé le changement de dénomination de l'actuel « gymnase IBARNEGARAY » au Chaudron afin de lui donner la nouvelle dénomination de « gymnase FONTANO - WELMANT ».

Par conséquent, je vous demande d'approuver la nouvelle dénomination du gymnase de pelote basque du Chaudron.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Accusé de réception en préfecture  
974-219740115-20141129-14734-1A-DE  
Date de réception préfecture : 09/12/2014

Signé électroniquement par :  
Le Maire  
05/12/2014



Gilbert ANNETTE

**OBJET    CHANGEMENT DE DENOMINATION  
          DU GYMNASSE IBARNEGARAY AU CHAUDRON  
          EN GYMNASSE FONTANO - WELMANT**

---

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Vu la Loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le RAPPORT N° 14/7-34 du Maire ;

Vu le rapport de Madame BELIM Audrey, Conseillère Municipale, présenté au nom des Commissions Affaire Générale/ Entreprise Municipale, et Culture/ Jeunesse/ Sports ;

Sur l'avis favorable des dites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE  
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

Approuve le changement de dénomination du « gymnase IBARNEGARAY » de pelote basque du Chaudron en « gymnase FONTANO - WELMANT ».

Accusé de réception en préfecture  
974-219740115-20141129-14734-1B-DE  
Date de réception préfecture : 09/12/2014

Signé électroniquement par :  
Le Maire  
05/12/2014



Gilbert ANNETTE

Saint-Denis le 21 octobre 2014

Monsieur Frédéric FONTANO

11, Allée Marcel Proust

SIDR Chaudron

97490 Sainte-Clotilde

A

Monsieur le Maire de Saint-Denis

Monsieur le Maire,

Suite à l'annonce que vous nous avez faite lors de notre rencontre à l'Hôtel de Ville le 15 octobre dernier, j'ai l'honneur de vous confirmer par la présente mon accord pour utiliser mon nom pour désigner le gymnase de pelote basque du Chaudron en l'associant à celui de mon partenaire.

En effet, c'est avec une grande émotion que ma famille et moi-même acceptons ce grand honneur que nous fait la ville de Saint-Denis.

Nous mettrons tout en œuvre pour nous en montrer digne.

---

En vous remerciant encore pour ce grand honneur, je vous prie de croire Monsieur le Maire, à l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Frédéric FONTANO



Saint-Denis le 20 octobre 2014

Monsieur Jeannot WELMANT

31 Allé Marcel Proust

SIDR Chaudron

97490 Sainte-Clotilde

A

Monsieur le Maire de Saint-Denis

Monsieur le Maire,

Suite à l'annonce que vous nous avez faite lors de notre rencontre à l'Hôtel de Ville le 15 octobre dernier, j'ai l'honneur de vous confirmer par la présente mon accord pour utiliser mon nom pour désigner le gymnase de pelote basque du Chaudron en l'associant à celui de mon partenaire.

En effet, c'est avec une grande émotion que ma famille et moi-même acceptons ce grand honneur que nous fait la ville de Saint-Denis.

---

Nous mettrons tout en œuvre pour nous en montrer digne.

En vous remerciant encore pour ce grand honneur, je vous prie de croire Monsieur le Maire, à l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Jeannot WELMANT